

Forum : ONU FEMMES

THÈME 2: Promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles

Soumis par : Royaume-Uni

Préambule de la résolution :

Tenant compte des nombreuses discriminations auxquelles les femmes sont constamment si ce n'est systématiquement exposées, *tenant compte* de l'inégalité pesante différenciant les femmes des hommes, *tenant compte* de la totalité des clivages et des handicaps que les femmes doivent subir, supporter et contrer au quotidien.

Sachant que le motif sexiste est devenu la principale source de discrimination pour les femmes ; 60% d'entre elles pensent avoir été discriminées en raison de leur sexe et uniquement de leur sexe.

Rappelant que selon l'Institute for Fiscal Studies (IFS); les femmes gagnent 18% de moins que les hommes, et 33% après leur grossesse. Le Royaume-Uni se doit d'agir et de mettre en place des moyens pour diminuer et faire disparaître toutes ces discriminations, quelles qu'elles soient.

Remerciant les représentants des pays pour leur présence aujourd'hui tout comme nous tenons à remercier les organisations et les équipes ayant travaillé sur ce sujet. Organiser ce projet de résolution n'a pas été de tout repos, depuis le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) en 2020, la séparation entre le prince Harry et la royauté, le covid et l'importante inflation qui s'en est suivi, le décès de la Reine Elisabeth II en septembre 2022 ou encore la récession, mettre en place des mesures pour contrer l'ensemble des inégalités hommes/femmes n'était pas au centre des préoccupations.

Gardant à l'esprit qu'un équilibre sociétal n'est possible sans une égalité entre les citoyens. C'est aujourd'hui une priorité.

1. *Instaurant* des classes d'éducation renforcée sur les femmes et les hommes, anti-discrimination et de manière éducative en mêlant sensibilisation et éducation sexuelle. respecter un programme dans les établissements scolaires avec des séances obligatoires, cadrées, pédagogiques et gérées par des professionnels.
2. *Créant* des cellules de crise, d'accompagnement psychologique et d'écoute pour lutter contre toutes discriminations ou harcèlement lié au sexe.
3. *Déterminant et respectant* des quotas de femmes dans les entreprises (par fonctions, rémunérations (voir thème 1)...), dans les partis politiques ou encore dans les organisations publiques.
4. *Rendant* la justice accessible aux femmes en instaurant des services juridiques spécialisés et gratuits (exemple avec le Bureau sur le genre au Rwanda qui s'assure que le personnel policier est formé pour lutter contre des violences sexuelles ou sur le genre).
5. *Instaurant* une contraception moins chère ou, au mieux, gratuite.

a. *Mettant en place* des mesures pour la disponibilité sans ordonnance de la minipilule et de la contraception d'urgence dans n'importe quelles pharmacies.

6. *Proposant* la mise en place de campagnes de sensibilisation et/ou de prévention contre la traite ou l'esclavage sexuel.

a. *Mettant en œuvre* des unités spéciales et des structures d'accueil pour les victimes directes ou indirectes.

b. *Renforçant* les poursuites, enquêtes et encourageant les coopérations avec des organismes internationaux chargés de l'application de la loi.

c. *Protégeant* les victimes ; aides médicales, cellules, assistances, indemnisations...